

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 9 mai 2017

Dépôt des candidatures pour les élections législatives 2017

Les déclarations de candidatures aux élections législatives des 10 circonscriptions du département de l'Isère doivent être déposées personnellement par le candidat ou son suppléant uniquement (pas de mandataire possible), pour chaque tour de scrutin, aux lieux, dates et horaires suivants :

**Préfecture de l'Isère -12 place de Verdun
Bureau n° 343 (à droite dans le hall - 1er étage)**

Pour le 1er tour

- du lundi 15 au jeudi 18 mai de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
- le vendredi 19 mai de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 (délai de rigueur)

Pour le 2nd tour

- de la proclamation des résultats par la commission départementale de recensement des votes (lundi 12 juin vers 14 h, à confirmer) jusqu'au mardi 13 juin à 18h00 (délai de rigueur)

Les candidatures seront reçues sans rendez-vous, dans l'ordre d'arrivée des candidats

Les conditions à remplir, les modalités et documents de candidatures sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete/Elections/Elections-Nationales/Legislatives>

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
Téléphone : 04 76 60 48 05
communication@isere.pref.gouv.fr

